

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 26 (1979)
Heft: 10

Rubrik: Nouvelles des communes et des cantons romands

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

En bref

Nouvelles des communes et des cantons romands

Aigle. Dans sa séance du 5 juillet, le Conseil communal a examiné la gestion municipale pour l'année 1978, sur la base des comptes, du rapport de l'autorité et celui de la commission de gestion. Concernant la protection civile, ladite commission a émis le vœu suivant: «Etant donné l'importance de ce problème et de son coût, nous demandons à être renseignés régulièrement sur l'état d'avancement du projet de construction de l'abri qui doit se réaliser en amont du chantier communal, ainsi que sur le programme des étapes futures imposées par la Confédération. Ces travaux, très importants, subventionnés à 70 %, seraient les bienvenus actuellement. Nous demandons à la Municipalité de faire tout ce qui est en son pouvoir pour activer la mise en chantier de ces abris.»

Réponse: «L'étude de ce complexe est bientôt terminée, dès que les soumissions seront rentrées, nous présenterons un préavis détaillé au Conseil communal, soit en septembre prochain.»

Eysins. L'Union des coopératives agricoles romandes (UCAR) vient de mettre à l'enquête le projet de construction d'un centre régional de distribution de produits agricoles. Un abri collectif de protection civile sera implanté dans le sous-sol de ce centre.

Gland. Lors de la séance du 5 juillet, M. C. Rey, syndic, a expliqué au Conseil communal que le développement continu de la commune nécessite une augmentation du personnel communal. Il s'agit du prochain engagement d'un dessinateur de génie civil et d'un concierge pour le Centre scolaire. Les services de la protection civile devront également, à plus ou moins brève échéance, être confiés à un bureau à plein temps. La nomination d'un directeur des écoles interviendra aussi, dès que certaines conditions prévues par le règlement cantonal seront remplies.

Malleray-Bévilard. Dernièrement, M. Charles Ermatinger, chef local, a

chargé des groupes de personnes de la protection civile d'effectuer un contrôle des abris et du nombre de locataires de chaque immeuble et maison. Il avait demandé par la presse aux propriétaires, de même qu'aux locataires, de faire preuve de compréhension et de réserver un accueil favorable aux personnes accomplissant ce travail.

Dans le cadre du projet d'ensemble scolaire, sportif et culturel à de Beausobre, le programme de construction pour la protection civile est le suivant: un poste sanitaire de quartier avec salle de traitement, office, toilettes et locaux de repos pour 30 malades ou blessés (éventuellement 60, avec lits superposés); un poste d'attente, type 1 avec poste de commandement de quartier, réfectoire-séjour, dortoirs pour 147 personnes, cuisine, locaux divers. L'abri public et collectif permet de recevoir 1200 personnes (460 places pour les deux tiers du nombre des élèves, et pour les habitants du secteur 1). En temps de paix, 52 voitures pourront être parkées dans cet abri.

Nyon. L'abri de protection civile situé En Oies, sera terminé d'ici la fin de l'année. Il disposera de toutes les installations requises pour accueillir 950 personnes. Un parking de 94 places sera aménagé sur la partie supérieure de l'abri. Cet abri est le premier des quatre qui sont projetés à Nyon. Ces centres de quartier, dont la réalisation est envisagée à long terme, seront complétés par des postes sanitaires. Un centre opératoire souterrain sera implanté près de l'hôpital de zone.

Sainte-Croix. Lors de la séance du Conseil communal du mois de juin, M. Gilbert Guyon a exposé les plans de planification établis en 1975, à réaliser pour 1990. A cette échéance, chaque habitant devrait avoir sa place dans un abri. Les travaux nécessaires sont estimés à 5 millions de francs environ. Une réserve financière n'étant pas prévue à cette intention; aucun travail ne sera exécuté pour l'instant, sauf si des constructions importantes étaient entreprises (à l'Hôpital par exemple). Les aménagements de protection civile sont subventionnés à 79,5 % par le canton et la Confédération.

Sion. Sous la direction de MM. Pierre Ebiner, chef local, et Georges de Kalbermatten, remplaçant, les cours de deux jours suivants ont eu lieu au Centre du feu et de la protection civile de Platta depuis le printemps: cours

de cadres (une quarantaine) pour la préparation de cours de répétition et l'uniformisation de l'instruction – cours de répétition du service pionniers (90 participants) – cours de sapeurs-pompiers de guerre (100 participants), des groupes ont eu l'occasion de faire des exercices pratiques à Sierre, un transport d'eau réservoir de Tourbillon / sommet du Grand Pont, de se familiariser avec le matériel attribué aux sapeurs-pompiers de Sion – un cours sanitaire avec des exercices pratiques d'intervention.

Vevey. Dans le cadre de l'agrandissement du Samaritain à Vevey, dont les travaux devraient débuter en 1980, il est prévu un complexe de protection civile pour les communes de Vevey, Corsier et Corseaux. Pour l'ensemble des travaux, le Grand Conseil vaudois a affecté un crédit de 10 millions de francs.

Rolle. L'ordre du jour de la dernière assemblée des syndics, présidée par le préfet J.-J. Dufour, prévoyait l'extension à toutes les communes de l'obligation de procéder à des constructions de protection civile. Les communes doivent donc dorénavant subsidier les abris individuels, mais elles ont aussi la possibilité de créer des abris collectifs, solution recommandée par les responsables de la protection civile.

Les communes sont en outre tenues de construire un poste de commandement. Il leur a été conseillé de collaborer avec la commune de Rolle, dont le poste de commandement peut devenir régional, ce qui permettrait de diminuer les ouvrages à réaliser par les autres communes. A Rolle, il manque encore trois abris collectifs de 400 places chacun, à construire dans les cinq ans à venir. L'instruction du personnel pourra se développer sérieusement dès la prochaine mise en service du centre d'instruction régional d'Aubonne.

Centre d'instruction de l'Office fédéral de la protection civile. Le Conseil fédéral demande aux Chambres d'approuver un crédit d'ouvrage de 24,47 millions de francs pour la construction de la première étape du centre d'instruction fédéral pour la protection civile à Schwarzenbourg BE. Prévue pour 1983, la mise en exploitation de la première étape permettra de recevoir deux unités de cours de six classes chacune; celle de la seconde étape, envisagée en 1987, offrira des possibilités d'accueil semblables.